

La société civile participe à l'élaboration des Directives volontaires pour garantir des pêches artisanales durables

Un processus participatif de consultation et d'élaboration conduit en 2011-13 a permis à une variété d'acteurs du monde entier de partager leurs préoccupations, opinions et besoins en ce qui concerne le développement durable des pêches artisanales. Ce processus a vu la participation de plus de 4 000 intervenants originaires de 120 pays au sein de consultations régionales organisées d'une part par la FAO et, d'autre part, par les organisations de la société civile dans plus de 20 pays.

L'ancien proverbe latin «Nomen est omen» («le nom est un présage») semble approprié lorsqu'on parle de pêche artisanale. Cette activité évoque encore des images romantiques de bateaux de pêche traditionnels dans de petits ports pittoresques ou le long de plages exotiques.

Or, le secteur est dynamique, il représente la moitié du poisson pêché par les pays en développement, emploie plus de 90% des pêcheurs de capture (ressources vivantes présentes naturellement dans le milieu marin ou en eau douce) dans le monde, et est source indirecte d'emploi pour des millions d'autres personnes. On ne peut donc que souligner la contribution capitale des pêches artisanales au développement, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'éradication de la pauvreté. Pourtant, malgré ces chiffres impressionnants, les petits pêcheurs – hommes et femmes – et leurs communautés sont souvent exclus des processus décisionnels et marginalisés dans les débats de développement.

Au terme d'un processus consultatif sur comment concilier pêche responsable et développement social, en 2011, le Comité des pêches de la FAO (COFI) a préconisé la mise au point d'un instrument international. Ces Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD) seront le premier instrument consacré entièrement à la pêche artisanale.

Le rôle des organisations de la société civile (OSC)

Les Directives sont à caractère volontaire, axées sur les besoins des pays en développement et des artisans pêcheurs opérant en mer et dans les eaux intérieures. Leur but est de donner des orientations et d'établir des principes et critères visant à contribuer à une pêche artisanale durable. Elles s'inscrivent dans une démarche fondée sur les droits humains au profit des artisans pêcheurs -hommes et femmes-, des travailleurs de la pêche et de leurs communautés, pour leur permettre de connaître leurs droits et de défendre leurs intérêts.

Le processus de concertation et d'élaboration conduit en 2011-13 a permis aux différents acteurs dans le monde entier de partager leurs préoccupations, opinions et besoins liés au développement durable des pêches artisanales. Outre les consultations régionales organisées par la FAO, les organisations de la société

civile ont mis en place des consultations nationales et régionales dans plus de 20 pays, faisant intervenir 4 000 personnes originaires de plus de 120 pays.

Le Collectif International d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF) ont coordonné la participation de la société civile au processus d'élaboration des Directives PAD. Leur travail a contribué à une meilleure sensibilisation sur ce processus et permis aux communautés de pêche de prendre une part active à l'élaboration du contenu des Directives et à établir et renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes.

L'avant-projet des Directives a été examiné lors des deux sessions d'une Consultation technique qui se sont tenues les 20-24 mai 2013 et 3-7 février 2014 à Rome (Italie). Au total, 88 membres de la FAO ont participé aux négociations, ainsi qu'un grand nombre d'observateurs, y compris 59 représentants de la société civile. Cette participation a permis de garantir l'intégration des intérêts des communautés de pêche dans les débats sur les Directives au plus haut niveau.

Les deux sessions ont débouché sur un texte énonçant les principes clés qui sont ressortis des consultations sur le terrain. Un chapitre important est consacré à l'égalité entre les sexes et l'ensemble du document met en relief le rôle des femmes. L'autonomisation des petites communautés de pêcheurs – notamment par le biais de leur participation aux processus décisionnels, aux mécanismes de co-gestion et au renforcement des capacités – est un autre concept essentiel évoqué constamment tout au long du document.

Les organisations de la société civile ont également montré s'être approprié le processus en organisant des événements de manière indépendante et en concevant des matériels de communication, comme une version simplifiée d'un avant-projet des Directives ou des versions de celles-ci en langues locales.



Les organisations de la société civile ont également joué et continuent de jouer un rôle crucial dans le renforcement des relations avec d'autres organisations et institutions. Par exemple, elles ont participé récemment au Forum des agriculteurs du Fonds international de développement agricole (FIDA), en février 2014, qui a consacré pour la première fois un événement sur la pêche artisanale. Les recommandations finales préconisent la finalisation et l'application des Directives et la poursuite de la coopération de tous les partenaires dans ce processus.

L'avenir

L'élaboration des Directives PAD devrait se conclure durant la 3^{ème} session du Comité des pêches (COFI) en juin 2014, ce après quoi leur mise en œuvre participative pourra débuter. Les partenariats devront être ancrés à l'échelon local et national et s'inscrire dans un cadre de collaboration régionale et internationale, de sensibilisation, de soutien aux politiques et de renforcement des capacités. La collaboration de multiples acteurs, notamment de la société civile, sera nécessaire afin de tirer parti de l'approche inclusive et basée sur le consensus qui a caractérisé le processus d'élaboration des Directives PAD jusqu'ici.

* Pour en savoir plus:

Consultations nationales et régionales
<https://sites.google.com/site/smallscalefisheries/>
Directives: document du Président de la Consultation
ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/ssf/SSF_guidelines/TC/2014/2e.pdf